



Ligue Bretagne-Pays de Loire
de Football Américain

**REGLEMENT
PARTICULIER
RELATIF
AU TOURNOI DU
OUEST BOWL**

CHAPITRE I : GENERALITES.....	3
Article 1 – Le Ouest Bowl.....	3
Article 2 – La Commission des Championnats	3
Article 3 – Révision du présent règlement particulier	3
CHAPITRE II : INSCRIPTION	3
Article 4 – Invitations.....	3
Article 5 – Nombre d’équipes	3
Article 6 – Droit d’inscription.....	3
Article 7 – Inscription	3
Article 8 – Caution	3
CHAPITRE III : ORGANISATION DU TOURNOI.....	4
Article 9 – Les journées.....	4
Article 10 – Les poules	4
Article 11 – Les journées de poule.....	4
Article 12 – Les phases finales.....	4
Article 13 – Arbitrage.....	4
Article 14 – Encadrement médical	4
CHAPITRE IV : JOUEURS	5
Article 15 – Licences et nombre de joueurs.....	5
Article 16 – Prêts de joueurs	5
CHAPITRE V : REGLES DE JEU	6
Article 17 – Nombre de joueurs	6
Article 18 – Règlement	6
Article 19 – Déroulement d’un match	6
Article 20 – Jeux spéciaux	7
CHAPITRE VI : RECOMPENSES.....	8
Article 21 – Coupes.....	8
Article 22 – Trophée.....	8

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 – Le Ouest Bowl

Le Ouest Bowl est un tournoi organisé par la Ligue Bretagne-Pays de Loire.

Article 2 – La Commission des Championnats

La Commission des Championnats de la Ligue Bretagne-Pays de Loire est chargée de préparer l'organisation et le calendrier du Ouest Bowl.

Article 3 – Révision du présent règlement particulier

Le présent règlement est révisable chaque année, à l'assemblée générale de la ligue Bretagne-Pays de Loire.

CHAPITRE II : INSCRIPTION

Article 4 – Invitations

L'organisateur fait parvenir aux clubs concernés une invitation accompagnée d'un bulletin d'inscription.

Article 5 – Nombre d'équipes

Un club peut inscrire une ou plusieurs équipes.

Article 6 – Droit d'inscription

Un droit d'inscription peut-être demandé aux équipes participantes. Son montant sera fixé par l'organisateur et indiqué sur l'invitation.

Article 7 – Inscription

La participation d'une équipe est validée à la réception du bulletin d'inscription dûment rempli, d'un chèque de caution par équipe engagée dont le montant est signifié par l'organisateur sur l'invitation et, s'il est demandé sur l'invitation, d'un chèque en règlement de droit d'inscription.

Article 8 – Caution

Le chèque de caution sera encaissé par l'organisateur si une équipe participant déclarait forfait pour au moins une journée entière (de poule ou phases finales) du tournoi.

CHAPITRE III : ORGANISATION DU TOURNOI

Article 9 – Les journées

Le Ouest Bowl se déroule sur deux journées de poule et une journée de phases finales.

Article 10 – Les poules

Les poules sont créées par l'organisateur en fonction des équipes inscrites de façon à limiter les déplacements et à équilibrer les poules.

Article 11 – Les journées de poule

Deux équipes de chacune des poules recevront une journée de poule.

Le choix des équipes recevant les journées de poule est fait par l'organisateur et si possible selon les vœux des équipes, formulés sur leur bulletin d'inscription.

Article 12 – Les phases finales

a) La réception des phases finales sera attribuée par l'organisateur, sur demande écrite et motivée, à un club (participant ou non) ou à un comité départemental.

b) Le nombre d'équipe présentes en phases finales sera fixé par l'organisateur et communiqué aux participants.

c) Les phases finales se déroulent par match à élimination directe avec repêchage pour établir un classement général final.

d) Les matchs des phases finales seront tirés au sort. Le tirage au sort sera organisé de façon à ne pas avoir :

- au premier tour de match entre les meilleures équipes de chacune des poules
- de match entre deux équipes de la même poule avant la finale ou, si ce n'est pas possible, en demi-finale

Article 13 – Arbitrage

Chaque équipe devra présenter au moins deux arbitres lors des matchs qu'elle ne dispute pas.

Article 14 – Encadrement médical

Lors des journées de poule et lors des phases finales, le club ou comité départemental qui reçoit doit s'assurer de la présence d'un médecin ou d'une équipe de premier secours tout au long des matchs, comme prévu par le règlement fédéral pour tout match de football américain.

CHAPITRE IV : JOUEURS

Article 15 – Licences et nombre de joueurs

Article 15-1 – Nombre de joueurs

A chaque début de journée, chaque équipe doit présenter entre dix et trente-deux joueurs inclus.

Article 15-2 – Licences

a) Chaque joueur devra présenter, lors du contrôle des licences, une licence Joueur Football Américain ou une licence Loisirs Football Américain.

b) Dans le cas d'un joueur possédant une licence Loisirs Football Américain, le joueur devra également présenter, lors du contrôle des licences, un certificat médical en cours de validité lui autorisant la pratique du Football Américain.

c) Dans le cas d'un joueur en prêt, le joueur devra également présenter, lors du contrôle des licences, une copie de son contrat de prêt de joueur.

Article 16 – Prêts de joueurs

a) Lors d'une journée de poule, si une équipe se retrouve en nombre inférieur à dix joueurs, les autres équipes présentes sont autorisées à lui prêter des joueurs, avec l'accord de l'adversaire.

b) Les prêts de joueurs entre équipes présentes sur une journée sont tolérés seulement lors des journées de poule et non lors des phases finales.

CHAPITRE V : REGLES DE JEU

Article 17 – Nombre de joueurs

Le Ouest Bowl se joue en neuf contre neuf.

Article 18 – Règlement

Le règlement utilisé est le règlement FFFA du jeu à neuf.

Article 19 – Déroulement d'un match

Article 19-1 – Plusieurs matchs à disputer

Article 19-1-1 – Temps de jeu

- a) Les matchs se déroulent en deux mi-temps en temps continu.
- b) La durée des mi-temps est en fonction du nombre de match à jouer par équipe durant la journée :
- 2 matchs : mi-temps de 20 minutes
 - 3 matchs : mi-temps de 15 minutes
 - 4 matchs : mi-temps de 12 minutes (cas exceptionnel)

- c) Les 2 dernières minutes du match sont décomptées.

Article 19-1-2 – Mi-temps

La mi-temps est de 5 minutes.

Article 19-1-3 – Temps-morts

Le nombre de temps-morts est en fonction du temps de jeu :

- Mi-temps de 20 minutes : 3 temps-morts par équipe et par match
- Mi-temps de 15 minutes : 3 temps-morts par équipe et par match
- Mi-temps de 12 minutes : 2 temps-morts par équipe et par match (cas exceptionnel)

Article 19-1-4 – Prolongations

a) Lors des phases finales, en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, lors de la finale ou si le match nécessite un vainqueur pour accéder au tour suivant, des prolongations auront lieu.

b) Les prolongations se dérouleront conformément au règlement fédéral, à la différence que les équipes débiteront le jeu sur les 10 yards adverses.

Article 19-2 – Un seul match à disputer

Dans le cas exceptionnel où 2 équipes se retrouvent seules sur une journée de poule suite au forfait d'équipe(s) de leur poule, elles disputent alors un match selon les modalités du règlement FFFA (4 quart-temps, mi-temps de 15 minutes,...).

Article 20 – Jeux spéciaux

Les jeux spéciaux (kick off et punt) peuvent ne pas être joués sur simple demande d'une des deux équipes avant le début du match.

CHAPITRE VI : RECOMPENSES

Article 21 – Coupes

La ligue Bretagne-Pays de Loire doit fournir trois coupes destinées aux trois meilleures équipes des phases finales lors de la remise du trophée.

Article 22 – Trophée

Le trophée du Ouest Bowl est remis en jeu tous les ans. Seule une équipe ayant remporté le tournoi trois années successives peut garder le trophée. Dans ce cas, cette équipe devra mettre en jeu un nouveau trophée lors de l'édition suivante.